

Présentation générale des DLA

CNAR Culture.

*Opérateur délégué : Association Opale
45, rue des 5 diamants 75013 Paris*

Tél. : 01 45 65 2000 • E-mail : opale@culture-proximite.org

Présentation des DLA et C2RA

Source : AVISE - Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Economiques (www.avise.org)

Les Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA) et Centre Régionaux de Ressources et d'Appui (C2RA) sont financés par l'Etat (Ministère de l'Emploi, du Travail, et de la Cohésion sociale à travers sa Délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle - DGEFP), la Caisse des dépôts et consignations, le Fonds social européen et, le cas échéant des acteurs locaux (collectivités,...). Ils visent à constituer un réseau national d'accompagnement de proximité des structures porteuses d'activités d'utilité sociale (associations, coopératives, structures d'insertion,...), comme il en existe déjà pour l'accompagnement à la création d'entreprise.

Contribuant à la consolidation et au développement des activités et services d'utilité sociale, ce dispositif constitue un véritable outil de développement local au service des territoires, et porte en lui un enjeu majeur de promotion des initiatives socio-économiques.

Le dispositif s'articule autour

- d'un **accompagnement local assuré par les DLA : Dispositifs Locaux d'Accompagnement.**
- d'une **coordination régionale portée par les C2RA : Centres Régionaux de Ressources et d'Animation.**
- d'un **apport d'expertise par l'intermédiaire des CNAR, Centres Nationaux d'Appui et de Ressources**, mis en place dans le secteur de la culture, du sport, de l'environnement, du médico-social et du "financement".

Enfin, une mission nationale d'animation, d'outillage, d'appui technique et de qualification de ces opérateurs a été confiée par le Ministère et la CDC à l'Avise. Objectif : animer et garantir la qualité de l'ensemble du dispositif.

ZOOM SUR LE DLA Le DLA en 5 questions

OBJECTIF DES DLA ?

Accompagner les structures (associations, coopératives, structures d'insertion,...) développant des activités et services d'utilité sociale créateurs d'emplois, dans leur démarche de consolidation et de développement.

LE DLA C'EST QUI ?

Le DLA est un organisme indépendant missionné sur un territoire pour venir en appui aux projets des structures volontaires, par le biais d'un accompagnement dans le temps. Il n'est pas un audit ou une évaluation externes qui leur seraient imposés. Il peut mobiliser des ressources propres (son expertise, sa capacité à mettre en œuvre des prestations de conseils) ou celles de ses partenaires (réseaux financiers et associatifs, institutions qui participent à son fonctionnement, etc.).

Créé à l'origine par l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations, dans une démarche d'investissement en faveur des services et activités d'utilité sociale, son objectif est la consolidation des projets accompagnés, selon des moyens à déterminer avec la structure concernée.

Sur le territoire national, il existe plus d'une centaine de DLA issus d'horizons divers (structures d'accompagnement à la création d'entreprise, fonds territoriaux France Active, réseaux associatifs, comités de bassin d'emploi, comités d'expansion, etc.).

LE DLA POUR QUI ?

Le DLA s'adresse aux structures qui développent des activités et services d'utilité sociale reconnues sur un territoire, qui créent de l'emploi, par exemple :

- * une association loi 1901 ;
- * une structure coopérative ;
- * une structure d'insertion par l'activité économique.

Il s'agit plus particulièrement de structures qui :

- * ont la volonté de consolider leurs activités, de pérenniser leurs emplois ;
- * ont identifié des difficultés qui nécessitent un appui professionnel externe ;
- * s'interrogent sur leur stratégie de consolidation, de développement de leurs activités.

LE DLA AVEC QUI ?

Le DLA travaille avec la structure accueillie autour de son projet. Il mobilise avec elle des ressources techniques (ingénierie) mais il fédère aussi dans ses comités d'appui et de pilotage des acteurs du développement local dans le secteur d'intervention de la structure (collectivités locales, banques, coordinations et fédérations associatives...). C'est dès lors un plan d'accompagnement du service créé qui peut être construit dans le temps à l'occasion de la coopération avec le DLA.

COMMENT ÇA MARCHE ?

L'action du DLA suit les étapes suivantes :

1. Accueil et orientation

Un intervenant du DLA présente à la structure les missions du DLA, son fonctionnement. Il l'informe, répond à ses questions et vérifie avec elle la pertinence de l'intervention du DLA auprès de la structure. Le cas échéant, il oriente vers les ressources du territoire.

2. Diagnostic partagé

Il effectue avec la structure un diagnostic global de son activité, afin :

- * de repérer les pistes (organisationnelles, humaines, stratégiques, économiques, financières, etc.) sur lesquelles agir pour la consolider ;
- * d'identifier les besoins d'accompagnement pour résoudre des difficultés rencontrées, favoriser la réussite d'un plan de développement ou de pérennisation, accompagner l'évolution des activités ou du statut de la structure.

3. Mise en place d'ingénieries d'accompagnement

À l'issue de ce diagnostic partagé, le DLA finance l'intervention d'experts spécialisés, choisis avec la structure, en fonction des besoins identifiés. La structure peut bénéficier d'accompagnements individuels (réalisation d'un plan de communication, mise en place d'une comptabilité analytique, mise en place d'outils de gestion ou de management, appui à l'organisation, refonte du projet de la structure, etc.) ou collectifs avec d'autres structures du territoire.

4. Suivi

Le DLA suit et évalue l'intervention mise en oeuvre, assure un accompagnement de la structure dans le temps. En cas de besoin, il peut mettre en place de nouvelles ingénieries d'accompagnement.

UN ELEMENT CLEF DU DISPOSITIF : LES C2RA Centres Régionaux de Ressources et d'Animation

Pour assurer la qualification de leur métier et la valorisation du dispositif auprès de leurs partenaires, les DLA s'appuient sur les Centres Régionaux de Ressources et d'Animation.

Leurs principales missions sont les suivantes :

- animer le réseau des DLA de leur région ;
- participer à la qualification des DLA et des acteurs de l'accompagnement ;
- favoriser la mise en place d'actions d'accompagnement collectif pour les structures de l'économie sociale et solidaire ;
- assurer le suivi du dispositif et appuyer le pilotage régional.

Le C2RA fournit aux acteurs régionaux soutenant les activités d'utilité sociale et créatrices d'emplois un lieu d'information, d'échanges et de production, en capitalisant méthodes et expériences, pour favoriser une cohérence régionale des méthodes d'intervention.

Placé à l'interface entre le local et le national, le C2RA favorise l'articulation des différents niveaux d'intervention et assure la mise en réseau des DLA de sa région.

En permettant l'échange entre les opérateurs, les réseaux associatifs, les collectivités locales et les institutions, il contribue au renforcement d'une politique régionale d'appui aux activités d'utilité sociale.

Actuellement, une quinzaine de C2RA sont déjà opérationnels.

UNE EXPERTISE AU SERVICE DU DISPOSITIF : LES CNAR Centres nationaux d'appui et de ressources

Pour compléter leur compétence généraliste, DLA et C2RA s'entourent d'experts sectoriels, organisés au niveau national au sein des CNAR : Centres Nationaux d'Appui et de Ressources.

Le CNAR réunit les professionnels de son secteur, têtes de réseaux associatives et ministères compétents.

Les missions du CNAR :

- qualifier et capitaliser les interventions des DLA sur leur secteur d'activité ;
- diffuser des outils spécifiques à leur secteur d'activité ;
- apporter un appui technique aux DLA et C2RA ;
- évaluer l'impact du dispositif dans leur secteur d'activité.

Au total, cinq CNAR sont opérationnels début 2005 :

- 4 sectoriels : CULTURE, ENVIRONNEMENT, SPORT, et SANITAIRE ET SOCIAL
- 1 transversal sur le FINANCEMENT.

ANIMATION, OUTILLAGE ET QUALITE DU DISPOSITIF : LE RÔLE DE L'AVISE

Au niveau national, le Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale à travers sa Délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle (DGEFP) et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) s'appuient sur l'Avise (Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Economiques) pour la conduite d'actions destinées à outiller et à mettre en réseau les structures-support des DLA et C2RA, ainsi qu'une mission de capitalisation et de diffusion des pratiques et expériences permettant de renforcer la qualité et la professionnalisation de leurs interventions.

Exemples :

* Mise à disposition d'un Intranet dédié aux DLA et aux C2RA, sur le site de l'Avise, comprenant notamment une liste de discussion, permettant d'envoyer un mél automatiquement à tous les DLA et C2RA (pour une demande d'information, pour bénéficier de l'expérience d'un autre DLA sur un type d'action ou de dossier traité, etc.) ; une Foire aux questions (FAQ) actualisée synthétisant les principales questions posées par les DLA ou les C2RA, et leurs réponses.

- * Animation de réunions mensuelles inter-C2RA pour diffusion d'informations, échanges de pratiques et d'expériences, mutualisation et capitalisation des outils, travail avec l'Avise sur la production d'outils pour les DLA, etc.
- * Pilotage d'une mission d'appui à la mise en place, à l'organisation, au démarrage des DLA et des C2RA, mobilisable par les DRCDC, les DRTEFP, les DDTEFP.
- * Appui et mise en relation des cinq Centres Nationaux d'Appui et de Ressources opérationnels en 2005.
- * Production et diffusion d'un « kit DLA » comprenant 13 outils (fiche d'accueil, guide d'entretien, fiche diagnostic, modèles de cahiers des charges et de conventions, grilles d'évaluation des prestations, etc.).
- * Réalisation, animation et administration d'un outil de gestion et de suivi de l'activité des DLA, sous forme d'Extranet : l'outil ENEE.
- * Réalisation d'un outil méthodologique d'aide à la mobilisation des partenaires, notamment les collectivités.
- * Réalisation de fiches et guides techniques par secteur d'activité :
- * Organisation de formations techniques à destination des animateurs des DLA.
(...). Plus d'informations sur www.avise.org.

GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX SIGLES UTILISÉS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF

C2RA	Centre Régional de Ressources et d'Animation.
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations.
CNAR	Centre National d'Appui et de Ressources.
CNOS	Comité National Olympique Français (CNAR Sport).
CPCA	Conférence Permanente des Coordinations Associatives.
CRES	Chambre Régionale d'Economie Sociale.
CRESS	Chambre régionale de l'Economie Sociale et Solidaire.
DDAI	Délégation au Développement et aux Affaires Internationales (ministère de la Culture et de la Communication).
DDJS	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.
DDTEFP	Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.
DGEFP	Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle.
DLA	Dispositif Local d'Accompagnement.
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles.
DRASS	Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales.
DRJS	Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports.
DRTEFP	Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.
FSE	Fonds Social Européen.
UNIOPSS	Union Nationale Interfédérale des Oeuvres et organismes Privés Sanitaires et Sociaux (CNAR Médico-social).